

THONON-LES-BAINS |

L'association "Le lac pour tous" veut valoriser le littoral thononais



Le nouveau PLU en projet classe une partie de l'avenue de Corzent en zone constructible. Selon l'association "Le lac pour tous", née en juin 2013, cette urbanisation est contraire à la loi littoral, laquelle est « une chance pour la ville de Thonon et pas seulement une contrainte ».

L'association "Le lac pour tous" compte plus de 400 adhérents. Son but : rétablir le long du rivage lémanique le passage à pied (servitude de marchepied) de Chens à Saint-Gingolph ; une meilleure mise à disposition pour les habitants des différentes propriétés publiques ; enfin, la protection du littoral et de son paysage. « C'est une démarche apolitique, citoyenne. Nous visons aussi à améliorer directement l'actuelle révision du plan local d'urbanisme (PLU) soumise à enquête publique », explique-t-on.

L'association réfléchit à la valorisation de ce littoral, à son accessibilité sur les 7 km du littoral thononais. Elle se penche sur le secteur ouest qui va de Corzent au port de Rives.

Le nouveau zonage du PLU inquiète l'association : les terrains le long de l'avenue de Corzent, du parc de Corzent au Domaine de Montjoux, deviennent constructibles. C'est donc une remise en cause de la coupure d'urbanisation entre ces deux propriétés publiques. Cette urbanisation est contraire à la loi littoral. L'ancien PLU classait tout le secteur en zone naturelle et laissait seulement la possibilité d'aménagement des constructions existantes avec des extensions de taille mesurée. « Ces dispositions devraient être reconduites ».

En effet, toute la zone comprise entre Corniche et le Lac, du parc de Corzent au domaine de Montjoux, constitue une entité verte où prédomine la

verdure avec de nombreux parcs et des quantités d'arbres de haute tige. Cette zone est parsemée de rares constructions. Urbaniser les terrains en plein cœur de cette zone verte conduirait à court ou moyen terme à perdre les qualités de cette verdure et le paysage de ce secteur si particulier.

L'association relance la servitude de marchepied qui deviendrait, une fois aménagée, un parcours touristique remarquable avec des possibilités de regagner par des transversales l'avenue de Corzent et le boulevard de la Corniche. « Ce boulevard, une fois les vues sur le lac dégagées de leur végétation, deviendrait un axe vitrine majeure pour les piétons. »

Gilles BONDAZ